

L'UCIA du Rethélois compte maintenant 53 adhérents



Bruno Forest, horloger-bijoutier préside l'UCIA du Rethélois

Bruno Forest est horloger-bijoutier installé depuis quatorze ans au centre-ville de Rethel. Très engagé dans l'animation locale de cette ville de 8 000 habitants, il y préside l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale du Rethélois (l'UCIA réunissant l'ex-association Centre Ville Rethélois et l'ex-association Le Client Rethélois).

L'an passé, l'UCIA ne comptait que 35 adhérents. Sous l'énergique présidence de Bruno Forest, elle en recense désormais 53. "Il n'était plus question de conserver en activités plusieurs associations de commerçants, explique le président Forest. Nous avons voulu concentrer nos efforts en une seule association de commerçants. Nous avons effectué une très sérieuse campagne de recrutement sur cette idée d'efficacité".

De ce fait, cette année, l'UCIA du Rethélois a pu organiser deux grandes opérations d'animation commerciale, à la fois dans les commerces du centre-ville et dans ceux des galeries marchandes de la zone d'activités à la périphérie de la ville.

Pour la fête des mères, dans deux chalets loués pour l'occasion, l'UCIA a offert des roses aux clients de ses adhérents. En septembre, ces mêmes clients chez ces mêmes adhérents ont pu participer à des tirages de lots (dont des net-books).

L'UCIA du Rethélois qui dispose d'un budget annuel de 7 500 € prépare activement les fêtes de fin d'année. Ses membres réfléchissent à une grande animation englobant toute la ville en collaboration étroite avec les services municipaux.

Elle réfléchit aussi au moyen de participer l'an prochain à la Fête de la Musique en organisant, par exemple, l'ouverture jusqu'à minuit des magasins de ses adhérents et en proposant à leurs clients une grande restauration collective. L'UCIA du Rethélois a pour objectif la réalisation d'autres projets : la constitution d'un logo la caractérisant, l'ouverture d'un site Internet et le recrutement dans l'association des artisans particulièrement nombreux à Rethel.

Reprises et créations d'entreprises, c'est le forum les 23 et 24 octobre

La Chambre Economique des Ardennes et ses partenaires privés et publics organisent, pour la quatrième édition consécutive, le Forum de la création et de la reprise d'entreprises. La manifestation se déroulera les 23 et 24 octobre dans les locaux du Centre Interprofessionnel de formation des apprentis des Ardennes à Charleville-Mézières.

Salariés, demandeurs d'emplois ou étudiants, de nombreux professionnels seront à votre écoute durant ces deux journées si vous êtes à la recherche d'informations concrètes sur la création ou la reprise d'entreprises dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de la prestation de services, de l'agriculture, des professions libérales, etc.

Le forum vous dispensera un accueil personnalisé pour établir un parcours individualisé. Il organisera des consultations gratuites et confidentielles auprès d'une trentaine d'exposants (conseillers en création, services de l'État, experts-comptables, avocats, notaires, banques, assurances, etc.).

À noter aussi l'ouverture au public de mini conférences et d'ateliers thématiques.

Contact et renseignements : Service CCI - Entreprendre en France - tél : 03 24 56 62 39

FORUM DE LA
création & reprise
D'ENTREPRISE

23/24 octobre 2009

Le 23 de 14h à 18h - Le 24 de 10h à 18h

AU CFA INTERPROFESSIONNEL
DES ARDENNES
129 avenue Ch. DE GAULLE
CHARLEVILLE-MEZIERES

entrée libre

"J'ai créé"

[mon entreprise]

Et vous ?



Eric a créé une société de services informatiques et internet.

www.generationentreprendre.com









Les Ardennais ont bien répercuté la baisse de la TVA

Après sept années de négociation avec l'Europe, la France a obtenu une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 19,6% à 5,5% (hors boissons alcoolisées) dans la restauration et les cafés-brasseries.

En contrepartie, depuis le 1^{er} juillet, les restaurateurs et les cafetiers signent « un contrat d'avenir », sur la base du volontariat dont voici les quatre points principaux :

- Les professionnels de la restauration traditionnelle s'engagent à baisser leurs prix d'au moins 11,8%, correspondant à une répercussion intégrale de la baisse de TVA sur au moins 7 des 10 produits pouvant constituer la base d'un repas complet.

Les cafetiers répercuteront intégralement la baisse de la TVA sur le prix du café, du thé et d'une boisson fraîche (au comptoir ou en salle). Le secteur de la restauration rapide n'est concerné par la baisse du taux de TVA que pour ses ventes réalisées sur place. Elle pratiquera une baisse de 5% sur les menus phares des enseignes.

- Et/ou - Les restaurateurs s'engagent à créer 40 000 emplois supplémentaires dans les deux ans, dont 20 000 contrats en alternance, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation.

- Et/ou - Les restaurateurs s'engagent à réaliser des investissements afin de mettre aux normes leurs établissements, d'améliorer l'accueil et le confort et d'acquiescer de nouveaux équipements. Un fonds spécial (d'un milliard d'euros de prêts) est créé pour accompagner les restaurateurs dans leur démarche de modernisation.

- Et/ou - Egalement, par la marge générée par cette baisse de TVA d'augmenter les salaires de leurs employés.

Le département des Ardennes recense quelque

650 établissements dans ce secteur d'activité. Parmi cet effectif, 400 établissements sont soumis au régime de la TVA. Les autres en sont dispensés puisqu'ils ne réalisent pas un chiffre d'affaires annuel de plus de 80 000€.

"Dans les Ardennes, c'est un secteur très actif, explique François Béguin, président départemental de l'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie (UMIH). Entre juin 2008 et juin 2009, ce secteur a créé 120 emplois. Quant à la mise en place de la baisse de la TVA, l'UMIH des Ardennes a distribué plus de 200 vitrophanies à des professionnels ayant décidé de s'engager dans un contrat d'avenir".

Ces affichettes informent le public des engagements des restaurateurs et des cafetiers. Il faut constater que, dans les Ardennes, la moitié des établissements versant de la TVA à l'Etat ont demandé une vitrophanie à l'UMIH.

Contact : Mathieu Parent, tél : 03 24 56 62 49
mail : mparent@ardennes.cci.fr



La bonne fortune des ORAC dans les Ardennes

En 2009, cinq Opérations de Restructuration des services, de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) et une Opération urbaine se sont mises en place sur les territoires des communautés de communes du Pays Sedanais, des Crêtes Préardennaises, des Trois Cantons, de l'Argonne Ardennaise et d'Ardenne Rives de Meuse et sur celui de la ville de Sedan.

En cette période de crise, les ORAC sont particulièrement opportunes. Elles permettent de soutenir les commerçants, les artisans et les prestataires de services dans leurs projets d'investissements. Ils sont nécessaires au dynamisme des territoires concernés.

L'Etat intervient par le truchement du fonds FISAC et la Région à parité avec l'Etat. À noter que dans le cas de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, l'aide de l'Etat est apportée par le FRED. Sur les cinq ORAC mises en place, quatre sont animées par un comité de pilotage qui a permis d'examiner les dossiers d'investissements des entreprises.

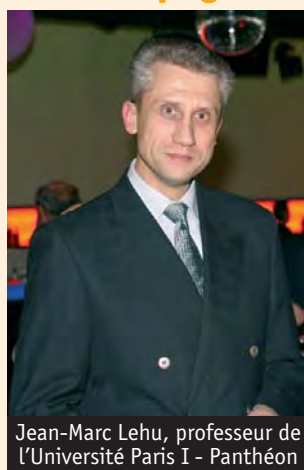
Contact : Landry Sattezi - tél : 03 24 56 62 87

mail : lsattezi@ardennes.cci.fr

Service CCI - Entreprendre en France - tél : 03 24 56 62 39

Communautés de Communes	Dossiers déposés	Dossiers acceptés	Montant investissement	Montant subvention
Argonne ardennaise	6	4	133 231,79	17 880
Crêtes préardennaises	4	4	211 096,32	46 987
3 Cantons	2	1	25 630,92	5 126
Ardennes Rives de Meuse	7	7	340 700,75	56 747
TOTAL	19	16	609 959,04	126 740,09

Nouvelles rencontres du commerce en Champagne-Ardenne



Jean-Marc Lehu, professeur de l'Université Paris I - Panthéon

Les cinq chambres de commerces et d'industrie de Champagne-Ardenne ont poursuivi cette année l'action régionale en organisant chacune des manifestations locales sous un thème commun.

La CCI des Ardennes a retenu la date du lundi 2 novembre à partir de 14H30 à Charleville-Mézières pour consacrer une demi-journée de conférence et de débats aux évolutions du commerce et répondre à cette question importante : comment séduire un client aujourd'hui ? Jean-Marc Lehu, professeur de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne interviendra à propos du comportement du consommateur et des atouts d'adaptation aux

changements dont le commerce dispose. Un second thème sera abordé à la suite du premier : il concernera la place d'Internet et les façons dont les commerçants peuvent se servir pour développer leur chiffre d'affaires grâce à cet outil.

À noter enfin qu'une large place sera donnée aux échanges entre le public et les intervenants et à leurs débats qui devraient permettre de répondre aux préoccupations des participants.

Contact et renseignements : Dominique Courtat-Guitton
tél : 03 24 56 62 47 mail : dcourtatguitton@ardennes.cci.fr